

COMITÉ SCIENTIFIQUE & MÉDICAL

LAURÉAT 2019

Un **prix d'honneur d'un montant de 10.000 €** a été décerné à un projet porté par le docteur Véronique Phé (Hôpital universitaire Pitié-Salpêtrière - service d'urologie).

Le but de l'étude, intitulée : « *Élaboration de recommandations pour la prise en charge urologique des escarres sacrées compliquées de fistules uréthro-périnéales des patients blessés médullaires : un travail du Groupe d'Étude de Neuro-Urologie de Langue Française (GENULF) et du comité de Neuro-Urologie de l'Association Française d'Urologie (AFU)* » vise à améliorer la prise en charge des patients concernés et mieux les orienter vers les centres compétents. Elle doit conduire à l'élaboration de recommandations, inédites, de prise en charge urologique de cette complication grave que sont les escarres sacrées compliquées de fistules uréthro-périnéales des patients blessés médullaires. Ces recommandations seront publiées après validation par la Haute Autorité de Santé.

Un travail préliminaire en association avec le GENULF et le comité de neuro-urologie de l'AFU (4) a consisté à décrire les circonstances épidémiologiques d'apparition des fistules uréthrocutanées dans les escarres sacro-périnéales, analyser les données péri-opératoires à court et à moyen terme de la chirurgie de dérivation urinaire et identifier les facteurs de risques de complications majeures et d'échec/récidive de cicatrisation. L'étude conclut que la morbi-mortalité des escarres associées à des lésions de l'urètre est élevée. Une prise en charge adaptée avec dérivation urinaire et cystectomie, puis chirurgie d'escarre, permet la cicatrisation dans la majorité des cas. Un suivi neuro-urologique et un mode mictionnel adapté sont prépondérants pour prévenir ces complications.

LAURÉAT 2019

Un **prix d'honneur d'un montant de 6.000 €** a été décerné aux docteurs Jacques Kerdraon et Marie Juhel (Centre Mutualiste de Rééducation et de Réadaptation fonctionnelles de Kerpape, Rééducation Neurologie Adulte / Unité blessés médullaires) pour la conduite d'une étude intitulée « *Impact de l'appareillage du syndrome d'apnée du sommeil sur la diurèse du sommeil chez les patients blessés médullaires* ».

La polyurie nocturne et l'apnée obstructive du sommeil sont deux symptômes d'une extrême prévalence chez le patient blessé médullaire (BM). Si ces derniers sont bien identifiés, avec d'autres éléments du syndrome métabolique, pour intervenir dans la genèse des hyperréflexies autonomes (HRA ou réponse exagérée du système nerveux autonome à des stimuli sous lésionnels) nocturnes et d'un risque accru de complications cardiovasculaires, les liens étiopathogéniques entre ces deux symptômes pourtant bien établis dans la population non neurologique (8,9) restent mal établis dans le cadre spécifique de la lésion médullaire.

Une des raisons pressenties est l'importance d'autres mécanismes, tel que la mobilisation de décubitus des volumes extra vasculaires, nécessitant une évaluation rigoureuse respectivement de la diurèse de sommeil et de décubitus.

La pression positive continue (PPC) ou CPAP (Continuous Positive Airway Pressure : support ventilatoire permettant de maintenir une pression positive au niveau des voies aériennes pendant tout le cycle respiratoire) représente le traitement du SAOS le plus efficace.

Aucune étude n'a jusqu'à présent évalué le bénéfice d'une correction du syndrome d'apnée du sommeil (SAS) par ventilation en pression positive continue (CPAP) sur la diurèse nocturne chez les patients tétraplégiques.

Cette étude s'inscrit dans le cadre de soins courants chez des patients blessés médullaires les plus exposés aux risques de morbi-mortalité en lien avec le niveau lésionnel. Les bénéfices attendus de l'étude sont :

- une évaluation objective de l'impact d'une ventilation non invasive nocturne sur la correction de facteurs de morbi mortalité (hypereflexie autonome nocturne , correction de facteurs de risque métabolique) , de qualité de vie (correction de la polyurie nocturne , gestion de la vidange vésicale, limitation des drogues symptomatiques de l'inversion de diurèse);
- une meilleure compréhension de la physiopathologie de la polyurie nocturne chez le blessé médullaire ;
- l'établissement de référentiels de surveillance et de prise en charge de la polyurie nocturne en centre et dans l'organisation des soins au domicile.

LAURÉAT 2019

Un **prix d'honneur d'un montant de 7.000 €** a été décerné au **Cercle sportif de l'Institution nationale des Invalides (CSINI)** pour la réalisation d'un **pas de tir à l'arc**.

Le projet vise à rendre accessible aux personnes en fauteuils roulants, la cour intérieure du Cercle sportif de l'Institution nationale des Invalides, pour pouvoir organiser différentes activités sportives et, en particulier, y installer un pas de tir à l'arc à 25 mètres.

Le tir à l'arc a été pratiqué au CSINI pendant plus d'une vingtaine d'années dans la Cour de la Charbonnerie de l'Institution nationale des Invalides, avant d'être abandonné par manque d'espace.

Cette discipline rencontre un vif succès lors des différents stages organisés à l'extérieur de Paris par le CSINI et elle devrait susciter l'intérêt des pensionnaires, des hospitalisés et des adhérents du Cercle.

Par ailleurs, les épreuves de tir à l'arc des Jeux Paralympiques de 2024 auront lieu sur l'Esplanade des Invalides, ce qui encouragera cette pratique.



Tir à l'arc Handisport

LAURÉAT 2019

Un **prix d'encouragement d'un montant de 3.000 €** a été décerné au **Comité départemental Handisport du Puy-de-Dôme (CDH63)** pour l'acquisition de **deux quadrix**.

Les montagnes d'Auvergne sont inscrites au patrimoine mondial de l'UNESCO. Le CDH63 souhaite organiser des sorties pour que les personnes en situation de handicap puissent découvrir ou redécouvrir les joies de la nature. En famille, entre amis, à titre individuel ou en groupe, l'achat de ces deux quadrix va compléter le parc d'équipements (sorties en Cimgo, fauteuil tandem tout terrain de descente) et faire bénéficier ainsi un public plus large.

Le CDH63 se développe dans une région où la montagne est omniprésente. Mais sans matériel adapté, il est impossible de faire découvrir au public ces trésors. Grâce à ce matériel, le comité pourra organiser des sorties pour le plus grand nombre, où toutes les composantes du Handicap pourraient se retrouver.

Au rang des bénéficiaires, les personnes en situation de handicap moteur et/ou sensoriel, sans limite d'âge, ni de handicap, avec la possibilité de réaliser des séjours à thème, des sorties pour des associations, des familles, des groupes, des entreprises.

Cette acquisition va compléter l'offre (avec un Cimgo, acquis il y a 2 ans), et permettre ainsi d'organiser des sorties en groupe (cimgo + 2 quadrix en simultanée) et d'avoir une mixité également dans le handicap.



Quadrix IBEX



Pour plus d'informations, flashez le qr-code
ou suivez le lien :
<https://www.youtube.com/watch?v=9PrRjQDngjQ>

COMITÉ DE LA MÉMOIRE

LAURÉAT 2019

Un **prix d'encouragement d'un montant de 4.000 €** a été décerné au **comité départemental des Plus grands invalides de guerre (PGIG) de l'Hérault** pour l'organisation d'un colloque sur le thème du « **Prix humain de la Grande Guerre 1914-1918** ».

Depuis maintenant plus de quatre ans, la France est entrée dans un cycle mémoriel d'envergure nationale dans lequel de très nombreuses initiatives relatives à l'analyse des combats, à la description des poilus dans les tranchées ont été générées sans qu'aucune ne s'attache à étudier précisément « le prix humain de cette première déflagration mondiale ».

Pourtant les chiffres parlent d'eux-mêmes, puisqu'on dénombre plus de 1,4 million de français morts (10 % de la population active), 3,6 millions de blessés et 510.000 prisonniers.

Mais aussi, 1,1 million d'invalides (parmi ceux-ci 300.000 mutilés), 600.000 veuves et 760.000 orphelins.

OBJECTIFS

Les objectifs principaux sont nombreux et de natures différentes.

Parmi ceux-ci :

- approfondir les relations partenariales entre les universités et le monde combattant ;
- sensibiliser les différents publics sur les conséquences immédiates et potentielles des guerres ;
- porter un regard « bienveillant » sur les blessés de guerre, et parmi ceux-ci, sur les invalides de guerre et les victimes d'attentat ;
- suggérer la nécessité d'une prise de conscience des troubles psychiques et des syndromes post-traumatiques.

À ces chiffres, il faudra ajouter la surmortalité due aux conditions d'hygiène, aux épidémies de la grippe espagnole de 1918 et aux privations.

Ces dégâts humains colossaux, ces pertes irremplaçables accentueront les handicaps de la France par rapport aux autres pays européens et seront assurément très difficiles à surmonter.

Alors que le cycle mémoriel du centenaire s'est achevé en 2018, il convenait de le prolonger un peu pour pouvoir dresser l'effroyable bilan d'une première guerre mondiale qui, en raison de ses conséquences induites, en appellera une autre, vingt ans plus tard. Il s'agit-là d'une démarche singulièrement originale en effet, que celle qui consiste, à côté de la célébration des hauts faits d'armes qui présideront à la signature de l'armistice, à inventorier les conséquences de cette effroyable machine à broyer les corps que fut cette 1^{re} guerre qualifiée de mondiale.

LAURÉAT 2019

Un **prix d'encouragement d'un montant de 4.500 €** a été décerné au collège d'État Pierre de Béranger (**Péronne**) pour un projet de **création d'une exposition temporaire sur le thème des fraternités de guerre**.

Les thématiques interrogeront sur la nature des fraternités de guerre, leur éventuelle pérennité en temps de paix, leur affrontement avec les liens affectifs et familiaux, leur participation à l'éclosion des nouvelles affectivités. Comment, au milieu de tant de souffrances, ont pu naître de hauts sentiments où Humanité, respect de la vie humaine et fraternisations se mêlèrent ?

Depuis sa fondation dans les années 1990, l'Historial de Péronne a contribué à inciter les enseignants, les chercheurs, les auteurs qui s'intéressent à la Grande Guerre à s'ouvrir sur une démarche où les anciens adversaires pouvaient se retrouver sur des valeurs désormais communes. Les fraternités de guerre ont été, en quelque sorte, les premiers pas vers une ouverture sinon amicale du moins compréhensive au regard des souffrances communes avec l'ennemi, l'animal, le soldat des colonies, etc.

L'exploitation de ressources locales, tant issues de l'Historial que des fonds documentaires de la bibliothèque municipale que des publications des historiens locaux, sont des éléments facilitateurs du projet.



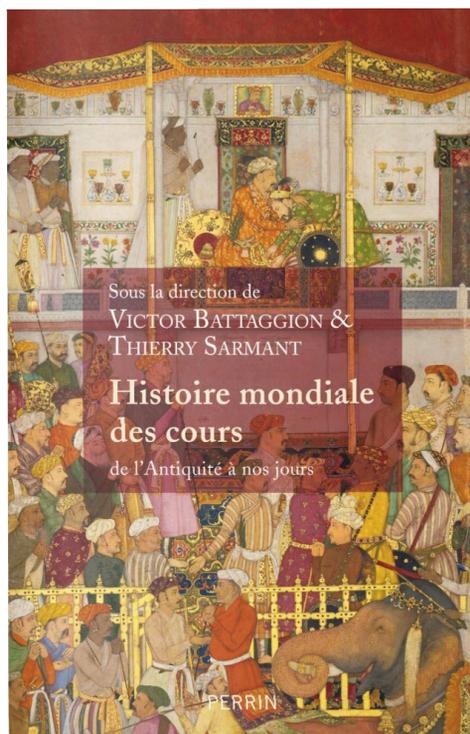
L'Historial de Péronne - Entrée du château médiéval

Pour un aperçu dynamique de l'Historial, flashez le qr-code ou suivez le lien :

<https://www.youtube.com/watch?v=5fBln44oSK8>



LAURÉAT 2019



Dans le cadre des quatre prix littéraires remis, chaque année, par l'**Association des écrivains combattants (AEC)**, le **Prix Jules-Michelet**, récompensant un livre d'Histoire, a été mécéné et remis, lors de la cérémonie organisée à l'École militaire, par la Fondation des plus grands invalides de guerre.

Ce prix d'encouragement, d'un **montant de 1.500 €**, fait partie du programme d'actions 2019 dans la catégorie Mémoire.

L'Association des écrivains combattants (AEC) a été fondée en 1919 et reconnue d'utilité publique en 1931.

Cette association a été créée pour honorer la mémoire des 560 écrivains morts pendant la Grande Guerre.

L'Association des écrivains combattants organise diverses manifestations, en particulier à l'Arc de triomphe (ravivage de la Flamme sacrée) et au Panthéon (lectures de textes des « 560 » par des lycéens de la France entière).

Outre la publication d'une revue trimestrielle, *L'Écrivain combattant*, elle organise tous les ans et depuis 1925, un salon du livre nommé « Après-midi du livre », manifestation placée sous le haut patronage du président de la République.

Chaque année, au printemps, elle remet des prix littéraires à l'École militaire. Ces prix, au nombre de quatre, sont désormais dotés :

- Prix Michel-Tauriac, couronnant l'ensemble d'une œuvre : 2.000 € ;
- Prix Claude-Farrère, récompensant un roman : 1.500 € ;
- Prix Étienne-de-la-Boétie, couronnant un essai : 1.500 € ;
- Prix Jules-Michelet, récompensant un livre d'Histoire : 1.500 €.

L'AEC propose aux particuliers, entreprises ou associations de mécéner l'un ou l'autre de ces quatre prix.

Histoire mondiale des cours

Placé sous la direction de Victor Battagion, rédacteur en chef adjoint du magazine *Historia*, et Thierry Sarmant, conservateur en chef du patrimoine et directeur des collections du Mobilier national, cet ouvrage collectif sans précédent raconte et fait revivre les cours les plus prestigieuses à travers le monde, de l'Égypte antique à l'Europe du XX^e siècle, et qui en livre l'histoire, les rites et usages.

Véritable voyage dans le monde prestigieux et mystérieux des anciennes cours, ce volume offre à ses lecteurs l'insigne honneur d'être reçu à la cour de Pharaon en Égypte, à celle des empereurs de Chine et du Japon, à celle du roi des rois perse – de Darius au dernier shah d'Iran –, à celles de Rome et de Byzance, de la Sublime Porte, des Grands Moghols indiens, du Vatican, de France bien sûr, mais aussi à celles d'Angleterre, d'Autriche, d'Espagne et de Russie, ou encore dans les royaumes et principautés allemandes, scandinaves et balkaniques.

Comment elles ont été constituées, comment elles ont évolué, qui les compose – famille, domesticité, dignitaires –, quel est leur écrivain – Versailles, Westminster, le sérail de Constantinople, la Cité interdite de Pékin... –, quels en sont les rites et les usages – le souverain est un être sacré, devant qui la prosternation, « proskynèse » en Europe et en Asie, « kow-tow » en Chine, est de rigueur –, quels sont leurs liens ; enfin pourquoi et comment – pour la plupart – elles ont disparu : pour la première fois, les meilleurs spécialistes, réunis par Victor Battagion et Thierry Sarmant, répondent à toutes ces interrogations et brossent d'une plume alerte et érudite l'histoire de ces cours, tout à la fois instrument et manifestation du pouvoir, de l'Égypte antique à l'Europe contemporaine.

CONTACTS

André Auberger
président
Bernard Le Ferran
directeur

FONDATION DES PLUS GRANDS INVALIDES DE GUERRE
13, avenue de La Motte-Picquet - 75007 Paris
Tél. 01 44 11 32 70 - fondation@invalidesdeguerre.org